

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 234-23 RELATIF À LA PRÉPARATION ET TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » est en vigueur depuis le 18 octobre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 19<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-trois.**



---

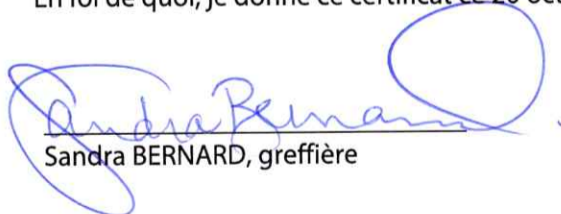
Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville en date du 20 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 octobre 2023, à Beauceville, province de Québec.



Sandra BERNARD, greffière